

Bordeaux le 22-07-2011

Ecole Ramonet
6 Avenue Verdun
33 380 MIOS

15 - NOTICE DE SECURITE - PC 40

**ECOLE RAMONET
6 AVENUE VERDUN
33 380 MIOS**

PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la réalisation d'une extension pour l'école Ramonet lieu dit « Lacanau de Mios » 33 380 MIOS. Cette construction neuve en bois accueillera de nouveaux locaux : une salle de classe, une salle de motricité et des sanitaires. Ce projet verra le jour sur la parcelle contiguë à l'école existante, sur un terrain très boisé. La conception générale est clairement tournée vers la réalisation d'un projet bioclimatique.

Cette construction sera réalisée en ossature bois avec deux volumes identifiables. Ces deux volumes, recouverts par une toiture terrasse végétalisée, s'imbriquent l'un dans l'autre réunis par une agrafe en bois formant une grande terrasse couverte extérieure.

CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Type de l'établissement

Il s'agit d'un établissement d'enseignement composé d'une salle de classe, d'une salle de motricité et de sanitaires et sera donc de type R. La SHON totale est de 233m².

Effectif du bâtiment

L'effectif maximal des personnes admises est déterminé suivant la déclaration du chef d'établissement à raison de **50 élèves**.

L'effectif du public est inférieur au seuil d'assujettissement de 200 personnes : il est donc proposé un classement en 5^{ème} catégorie.

Classement proposé

ERP de 5^{ème} CATEGORIE activité type R



IMPLANTATION

Desserte du bâtiment

Le bâtiment est accessible par un cheminement piéton public existant en stabilisé blanc sur sa façade Nord et directement par la cour de l'école existante.

CONSTRUCTION - DEGAGEMENTS - GAINES

Structures, patios et puits de lumière (PE 5)

Le bâtiment ne comporte pas d'étage et il ne propose pas de locaux à sommeil : aucune exigence de stabilité au feu n'est imposée.

Isolement - Parc de stationnement (PE6)

Tiers mitoyens : sans objet.

Tiers superposés : sans objet

Tiers en vis à vis : sans objet

Accès des secours (PE7)

Le bâtiment est facilement accessible de l'extérieur aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

Enfouissement (PE8)

Sans objet

DISTRIBUTION INTERIEURE

Traditionnel

Les cloisons séparatrices entre les locaux sont coupe feu 1H et sont composées d'une ossature bois 120x45mm + deux plaques de plâtre type Fermacell de chaque côté (ép. 10mm) + isolation

La cloison séparatrice entre les sanitaires et le local technique est coupe feu 1H et est composée d'une ossature bois 120x45mm + deux plaques de plâtre type Fermacell de chaque côté (ép. 10mm) + isolation

AMENAGEMENTS INTERIEURS

Nature des matériaux et réaction au feu

Plafonds et faux plafonds :

Double plaque de plâtre de type Fermacell : M0

Revêtement muraux :

Double Plaque de plâtre de type Fermacell : M0

Revêtement de sol :

Carrelage



DESEMFUMAGE (art PE 14)

Sans objet

CHAUFFAGE ET VENTILATION (PE 20 et PE 21)

Un local technique accueillera une chaudière à condensation alimentant le planché chauffant et produisant également l'eau chaude sanitaire. Ce local accueillera aussi le compteur EDF, 2 onduleurs et 2 compteurs électriques pour la production électrique de la membrane à cellule photovoltaïque intégrée.

Pour ce local il est prévu :

- des parois coupe feu 1 h composées d'une ossature bois 120x45mm + deux plaques de plâtre type Fermacell de chaque côté (ép. 10mm) + isolation
- plafond CF 1H (plafond suspendu en fermacell)
- Aucune porte intérieure
- Une porte d'accès par l'extérieur Coupe feu 1h.

Une VMC simple flux hygroréglable de type B permettra de ventiler en permanence de façon mécanique l'ensemble de l'ouvrage.

CUISINE (art PE 15 à PE 19)

Sans objet

AUTRES LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Locaux à risques particuliers (PE 9)

Sans objet

Stockage d'hydrocarbure (PE 10)

Sans objet

Installations de gaz combustible (PE 10)

Sans objet

DEGAGEMENTS (art PE 11)

Locaux recevant du public

Calcul des dégagements

Locaux	Effectif	Nombre de sorties		Nombre d'unités de passage	
		réglementaire	réalisée	réglementaire	réalisée
Salle de classe	20+1	1	1	1UP	1UP
Salle de motricité	30+1	1	1	1UP	1UP

Portes - Sorties

Pas de cul de sac supérieur à 10m.



ELECTRICITE - ECLAIRAGE DE SECURITE

Les installations électriques seront conformes aux normes (en particulier à la NF C 15 100 et à l'arrêté du 22 Juin 1990.

Eclairage de sécurité sera réalisé suivant les prescriptions de l'article PE 24 : éclairage d'évacuation par blocs autonomes BASE 60 lumens.

MOYENS DE SECOURS

Moyens d'extinction (PE 26)

Extincteurs à eau pulvérisée 6 litres (1 pour 200 m²). Ils seront positionnés de sorte que la distance à parcourir pour atteindre un appareil ne dépasse pas 15 m, + extincteurs appropriés aux risques particuliers (extincteur CO2 de 2Kg à proximité du tableau électrique).

Système d'alarme (PE 27)

Alarme de type 4.
Déclencheurs manuels au droit de chaque sorties sur l'extérieur.

Alerte (PE 27)

Par téléphone urbain

LE MAITRE D'OEUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

